

COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

# COVID -19 Lettre d'information de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

15 avril 2020

Si vous rencontrez des difficultés avec certains liens web, vous pouvez retrouver cette lettre d'information sur <u>notre site web</u>.

#### Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

- Les principales actualités relatives à la crise du Coronavirus à l'échelle régionale et nationale ;
- Recensement et veille sur les structures qui maintiennent leur activité ;
- · Aide alimentaire :
- Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres ;
- Appel à projet Axe 7- Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE)
- Que faire lorsqu'une personne est malade? Protocoles relatifs aux mesures à mettre en œuvre dans les structures et recommandations;
- Informations à destination des employeurs et des employeurs SIAE ;
- Informations à destination des structures de l'Insertion par l'Activité Économique ;
- Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;
- Santé des personnes durant la période de confinement ;
- Lien social, culture et loisirs en période de confinement nouvelles ressources.

Retrouvez également sur notre site toute l'actualité liée à l'épidémie du COVID-19 :

=> Les outils mis en place par la fédération (dossier partagé, boucle d'échange slack et tableau de recensement de la continuité d'activité des structures).

- => Les précédents articles d'information de la Fédération autour de l'épidémie COVID-19 :
  - Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité : Pensez à actualiser vos données !!
  - Prolongation des attestations d'élection de domicile ;
  - ASE : continuité de la prise en charge des mineurs au-delà de 18 ans ;
  - Dématérialisation des demandes d'Aide Médicale d'Etat pour la durée de l'état d'urgence sanitaire ;
  - Face à la baisse des effectifs dans les structures : mobiliser les bénévoles et la réserve civique ;
  - Attribution de logement social et COVID-19;
  - Informations relatives aux structures bénéficiaires d'aides du Fonds Social Européen (FSE);
  - SEVE emploi : continuez à vous former via la plateforme en ligne
  - Mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique dans le cadre du projet "Résilience" ;
  - <u>Un guide sur l'accompagnement social à distance</u> ;
  - Continuité d'accès aux droits sociaux en période d'état d'urgence sanitaire ;
  - Mesures mises en place à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et demandeurs d'emploi;
  - Santé des personnes durant la période de confinement (accès aux soins et aux droits, santé mentale, addictions);
  - Informations sur l'accompagnement de la fin de vie en structure d'hébergement et l'organisation des funérailles ;
  - Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales;
  - Informations relatives à l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et étrangers ;
  - Dispositifs exceptionnels mis en place à Paris ;
  - Information à destination des structures accueillant des volontaires en mission de Service Civique.

En cette période de crise sanitaire, la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France est entièrement mobilisée auprès de ses adhérents et partenaires pour faire remonter les difficultés rencontrées par les structures aux services et agences de l'Etat, pour permettre la mutualisation d'outils entre les structures et pour répondre à vos questions.

Concernant la nécessaire protection des professionnels et bénévoles des structures de veille sociale et d'hébergement, la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France interpelle fortement les services et agences de l'Etat ainsi que les collectivités sur le besoin de masques, gel hydroalcoolique, gants et blouses dans les structures. Des commandes ont été effectuées et du matériel de protection a commencé à être distribué aux structures du secteur.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF vous informe que 200 000 masques seront distribués la semaine prochaine en Ile-de-France via les services départementaux de l'État.

Ces masques sont mis à disposition des acteurs du dispositif AHI grâce au soutien de PSA et de Louis Gallois en lien avec la Fédération nationale et la Fédération lle-de-France.

Nous vous souhaitons bon courage pour les actions que vous menez.

Portez-vous bien.

Arthur Anane

Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

Consulter les ressources disponibles sur le dossier partagé

## Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité

La Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France travaille en partenariat avec l'association Solinum, avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, dans le cadre du développement en lle-de-France de l'outil <u>Soliguide</u>, qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité.

En cette période particulière d'épidémie du Covid-19, Soliguide recense sur une page dédiée l'ensemble des structures dont l'activité est maintenue, en temps réel sur une page dédiée.

Si votre structure n'apparait pas sur le Soliguide et que son activité est maintenue, nous vous invitons à remplir <u>le formulaire</u> pour la faire apparaître sur le site.

Faire apparaître sa structure sur Soliguide

### Aide alimentaire

Pour répondre aux demandes relatives aux dons (alimentaires et non alimentaires), identifier les propositions des entreprises / fournisseurs et pour acheminer des dons alimentaires et non alimentaires jusqu'aux bénéficiaires, les distributeurs proposent une solution de centralisation des demandes et des propositions pendant la crise sanitaire.

Comerso vient juste de monter une plateforme avec un numéro vert pour la mise en relation des dons de l'agro alimentaire et la grande distribution et les associations :



https://www.solidariteassociations.com contact@solidariteassociations.com

La plateforme permet de :

- formaliser et centraliser toute demande des associations en produits de première nécessité et en moyens (transport, entreposage, etc.) non satisfaite sur le terrain,
- mettre en relation rapidement ces demandes avec les propositions d'autres acteurs partenaires de la chaîne du don (enseignes, fournisseurs, prestataires de services) et avec les actions bénévoles,
- rechercher ensemble les solutions pour satisfaire les demandes

Les collectivités territoriales, les centres médicaux, les cuisines centrales des restaurants

Subscribe Past Issues
dentreprise ont englement accès à la plateforme. Lors de votre appel n'hésitez pas à préciser : le

type de produit souhaité, la quantité, le lieu de livraison et le contact terrain.

Télécharger la présentation

Phénix, entreprise sociale qui a pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant en relation les entreprises, les associations et les citoyens. Fédérant plus de 3 500 commerces et 600 000 citoyens engagés sur tout le territoire, leur application permet aux commerçants de vendre facilement leurs invendus pour éviter le gaspillage.

Ils ont décidé de lever temporairement leur commission afin de permettre à leurs partenaires de continuer à pratiquer l'anti-gaspillage et de l'ouvrir aux restaurateurs sur la période : <u>lire l'annonce</u>

Mise à jour des activités des Restos du Coeur à Paris.

### Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a ouvert un fonds d'urgence pour les établissements d'accueil pour personnes en situation de précarité prioritairement âgées (résidences sociales, pensions de famille, CHU, CHRS,...), aux établissements d'accueil et services pour personnes âgées (Ehpad, petites unités de vie, Marpa, résidences-autonomie, services d'aide à domicile...) et aux structures innovantes d'hébergement ou de logement pour les personnes en précarité et âgées...

Plus d'informations via ce lien

### Appel à projet - Axe 7 - Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE)

### Répondre aux besoins urgents dans l'accueil et l'accompagnement des étrangers

La Fondation J.M. Bruneau - sous l'égide de la Fondation de France- soutient les initiatives des adhérents de la Fédération des Acteurs de la Solidarité agissant dans le champ de l'accueil des personnes réfugiées - migrantes et souhaite cibler les actions portant sur les besoins de première nécessité, les besoins urgents dans l'accueil et l'accompagnement, les personnes déboutées et donc sans aides (réponses aux besoins de santé et d'hygiène, d'alimentation, de scolarisation, d'hébergement, d'accès aux droits, de mobilité...) que les associations ont des difficultés à faire financer.

Le FILE est une impulsion à des initiatives nouvelles. L'objet du FILE est d'avoir un effet levier sur l'aide au démarrage d'une action spécifique. Il ne se substitue pas à des financements déjà existants ou accessibles localement. Sa vocation n'est pas de subventionner le financement courant des associations ni de pérenniser des actions déjà existantes.

Les subventions sur l'axe Étrangers sont d'un montant maximum de 10 000 euros. Un seul projet par structure pourra être financé dans l'année. Les subventions seront prioritairement allouées à de nouveaux projets et à des associations n'ayant pas encore bénéficié de crédits dans le cadre du FILE.

## Face à une personne malade, que faire? Comment agir? Protocole à destination des structures

Une personne se trouve ou se rend dans la structure et présente des symptômes pouvant indiquer une infection au COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de tête etc.) :

- Si l'état de la personne ne présente pas de signes de gravité (absence de difficulté respiratoire prononcée notamment) :
  - Isoler la personne et lui fournir un masque (si possible sur la structure) et respecter les gestes barrières (lavage de main, se tenir à une distance d'un mètre);
  - Contacter le médecin traitant de la personne, s'il existe, ou un médecin avec lequel la structure est en contact (Centre Municipal de Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Maraude médicalisée, etc.) pour orienter la personne vers un dépistage COVID-19. En l'absence de possibilité de mobilisation des ressources sanitaires habituelles, les équipes mobiles sanitaires de l'ARS peuvent être sollicitées à l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr.
  - Accompagner, dans la mesure du possible, la personne vers la structure de dépistage vers laquelle elle aura été orientée sur avis médical.

Des équipes mobiles sanitaires mises en place par l'Agence Régionale de Santé peuvent se déplacer pour effectuer un diagnostic sur place, elles peuvent être gérées par Médecins sans Frontières, la Ville de Paris ou autres. La Ville de Paris travaille par ailleurs à une mise en relation entre les structures d'hébergement et les centres de santé du territoire.

<u>Remarque</u>: dans une même structure d'hébergement, si deux personnes ont déjà été diagnostiquées positives au COVID-19, si d'autres personnes présentent les symptômes de la maladie elles seront considérées comme également infectées au COVID-19 et de nouveaux tests ne seront pas systématiquement effectués.

 Si l'état de la personne présente des signes de gravité, notamment une détresse respiratoire, appeler le 15.

En structure d'hébergement, une personne est testée et diagnostiquée positive au COVID-19 sans présenter de signes de gravité (détresse respiratoire notamment) :

- Si la structure d'hébergement le permet, des mesures d'adaptation de la structure et de confinement doivent être mises en œuvre soit en confinant la personne malade seule soit par le confinement dans un même espace de plusieurs personnes malades.
   Plusieurs outils et fiches de recommandations sont disponibles, précisant les mesures à mettre en œuvre :
  - Une fiche concernant la création de « secteur COVID-19 » au sein des structures d'hébergement;
  - <u>La fiche doctrine de l'ARS Ile-de-France</u> sur les mesures à mettre en œuvre dans les structures d'hébergement qui accueillent des personnes atteintes du COVID-19;
  - o La fiche « malade à domicile » du Ministère de la Santé (non spécifique au secteur de

Subscribe	Past Issues	Trans	late ▼	RSS 🔊

 <u>Le protocole de bionettoyage des chambres des personnes malades</u> partagé par l'association Coallia que nous remercions.

Les équipes mobiles sanitaires mises en place par l'Agence Régionale de Santé peuvent être mobilisées en appui des structures d'hébergement ne disposant pas de professionnels de santé en leur sein pour effectuer un suivi de l'évolution de l'état des personnes malades. Vous pouvez pour cela les saisir l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr

- S'il est impossible de mettre en œuvre les mesures de confinement au sein de la structure d'hébergement, alors la personne peut être orientée, via le médecin ayant posé le diagnostic COVID-19 et en lien avec l'Agence Régionale de Santé, vers un centre de desserrement. Les centres de desserrement sont destinés uniquement aux personnes :
  - Testées positives au COVID-19 (ou diagnostiquées malades du COVID-19 dans une structure d'hébergement où deux personnes ont préalablement été testées positives au COVID-19);
  - o Sans gravité de leur état de santé ;
  - En situation de rue ou hébergées dans une structure ne permettant pas la mise en œuvre des mesures de confinement.

L'Agence régionale de santé à publié une <u>fiche doctrine concernant les processus d'admission et</u> <u>de sortie dans les centres d'hébergement dédiés aux personnes atteintes du COVID-19 sans gravité de leur état.</u>

En attente d'une confirmation PCR, pour les personnes ayant un diagnostic clinique Covid, un nouveau dispositif : les centres "Sas Covid"

Dans le cas de personnes en situation de rue ou en structures d'hébergement collectif pour lesquelles un isolement n'est pas possible, disposant d'un diagnostic clinique de Covid réalisé par un médecin, en attente de confirmation PCR (PCR réalisée et en attente de résultat ou PCR prescrite mais non réalisée) et en l'absence d'indication d'hospitalisation, une orientation vers un centre d'hébergement "Sas Covid" est faite par un médecin hospitalier de ville, d'équipe de maraude ou d'équipe mobile via un certificat médicale transmis au médecin régulateur de l'ARS à l'adresse ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr

A la réception du certificat, le médecin régulateur de l'ARS contacte le médecin orienteur pour valider les critères définis pour l'admission en centre d'hébergement « Sas Covid » et s'assurer de l'état de santé de la personne. Si c'est le cas, la demande d'admission est validée par l'ARS et la personne est orientée vers le centre d'hébergement « Sas Covid » le plus proche, en fonction des places disponibles.

Dès que le médecin prescripteur reçoit le résultat de la PCR, il le transmet au médecin du centre d'hébergement « Sas Covid », ce dernier en informe le médecin régulateur de l'ARS.

- Si la PCR est positive, la personne sera orientée par le médecin régulateur de l'ARS vers un centre d'hébergement Covid+
- Si la PCR est négative, l'orientation de la personne en sortie du centre « Sas Covid » sera travaillée a vec le SIAO de référence qui, avec l'accord de la personne accueillie, aura été informé de son admission en centre d'hébergement « Sas Covid ». La personne retournera dans le centre initial ou sera orientée de nouveau si elle était préalablement à la rue.

Subscribe Past Issues
Protocole d'inclusion en centre « Sas Covid »

Translate ▼ RSS 🔊

Vous êtes invités à remonter les cas de personnes malades infectées au COVID-19 à la DRIHL via la procédure de remontée d'évènements indésirables.

Les structures d'hébergement doivent également mettre en place des mesures de prévention pour limiter la propagation du virus en leur sein. <u>Une fiche de recommandations à ce sujet</u> est également disponible ainsi qu'une <u>fiche de recommandations à destination des structures accueillant du public</u>.

#### Dispositifs de soutien en santé mentale en période de confinement

En période de confinement, la santé mentale des personnes peut être affectée et les troubles habituels des personnes s'exprimer de façon prononcée. Psycom a recensé un certain nombre de ressources utiles pour la population générale et pour les personnes vulnérables dans un document disponible <u>via ce lien</u>. Le GHU Paris a également recensé plusieurs ressources permettant de vivre mieux la période de confinement disponibles via ce lien.

## L'organisation de la psychiatrie publique :

Pour les demandes urgentes, le recours le plus simple est le Centre Médico-Psychologique du secteur de psychiatrie le plus proche du domicile de la personne. Il est préférable de contacter le CMP du secteur de psychiatrie de la personne par téléphone avant toute orientation.

Si la personne est déjà suivie, il est conseillé de contacter en priorité son médecin traitant ou le service de psychiatrie la suivant habituellement.

Sinon, en cas d'urgence vous pouvez contacter le CPOA (Paris et petite couronne) au 01 45 65 81 09 / 10 ou SOS Psychiatrie au 01 47 07 24 24 ou encore le 15.

### Les lignes d'écoute et de soutien en santé mentale mobilisables :

Plusieurs lignes d'écoute se développent pour soutenir les personnes durant la période de confinement. Un recensement des dispositifs de soutien en santé mentale en période de confinement est accessible via ce lien :

- <u>Ligne d'écoute de la Croix Rouge</u>, numéro dédié aux personnes vulnérables isolées : 0970 28 30 00 ;
- <u>Les Petits Frères des Pauvres</u> ont renforcé la ligne d'écoute dédiées aux personnes âgées isolées Solitud'écoute : 0800 47 47 88 ;
- <u>Terra Psy</u> propose un espace d'écoute et d'accompagnement psychologique de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi au 0805 38 39 22. Terra Psy dispose de psychologues et psychiatres dont certains arabophones et anglophones.

D'autres associations telles l'<u>EPOC</u> ou les <u>psy du cœur</u> proposent également des temps d'écoute et consultation par téléphone.

Le cas échéant, les psychologues intervenant habituellement dans les structures peuvent également être sollicités pour une intervention à distance.

Vous pouvez également retrouver les informations relatives aux structures spécialisées en santé mentale à Paris et leurs modalités de continuité d'activité le cas échéant sur le <u>tableau de</u> recensement de la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France.

## Le réseau CRPA-CNPA lance une plateforme de récits de personnes accompagnées durant la période de confinement

Il y a à ce jour encore trop peu de place pour une expression directe des personnes accueillies/accompagnées sur leur situation de confinement. Le réseau CRPA-CNPA a donc décidé de se mobiliser pour collecter les récits de personnes, qu'elles soient à la rue, en squats, campements, centre d'hébergement, en logement diffus ou adapté.

## Lire la suite

### Informations à destination des employeurs et des employeurs SIAE

Le Ministère du Travail publie des fiches d'informations pour les employeurs sur l'application des règles de protection des salariés au sein de plusieurs secteurs d'activités (agriculture, commerce, logistique...)

L'ensemble de ces fiches pratiques est téléchargeable via le lien suivant.

# Chômage partiel : l'État allonge le délai de dépôt des demandes par les employeurs

Les services de l'État continuent à se mobiliser pour améliorer les délais de traitement des demandes sur la plateforme en ligne dédié au chômage partiel, mais les délais restent importants.

Le Ministère du travail a décidé que « Pour tenir compte du volume des demandes et des circonstances exceptionnelles, les demandes d'activité partielle pourront être présentées par les entreprises <u>jusqu'au 30 avril 2020</u>. Ainsi, une demande d'activité partielle pourra être déposée par une entreprise, avant la fin du mois d'avril, sans que le délai de 30 jours lui soit opposable. »

(cf. Questions-réponses Chômage partiel mise à jour 10 avril ; DGEFP – Ministère du travail)

Contact : Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE/Emploi/ESS steven.marchand@federationsolidarite-idf.org - Portable : 06.72.86.67.75

Informations à destination des structures d'insertion par l'activité économique

Un questionnaire FAS à l'attention des SIAE pour sensibiliser et de mobiliser les partenaires du secteur IAE sur les difficultés qui affectent les SIAE et les salariés en insertion.

La Fédération des acteurs de la solidarité diffuse actuellement un questionnaire à destination des SIAE du réseau afin de faire remonter et de capitaliser les impacts et les besoins des structures en lien avec la crise sanitaire, social et économique :

L'équipe IAE de la Fédération des acteurs de la solidarité (fédérations régionales et siège national) a conçu cette démarche afin de sensibiliser et de mobiliser les partenaires du secteur IAE sur la situation qui affecte les SIAE et les salariés en insertion. Il s'agit notamment d'identifier au mieux

Subscribe Past Issues

duelles mesures d'urgence vous avez d'il prendre au mois de mars et celles que vous prévoyez en

avril, mais aussi de commencer à mieux appréhender les conséquences potentielles à l'échelle de l'année 2020.

### Accès au questionnaire

## Réunion de suivi Réseaux IAE-DIRECCTE IDF des problèmes liés à la crise COVID

Les réseaux IAE franciliens et la DIRECCTE IDF continuent à capitaliser et à faire remonter les questions des SIAE en lien avec la crise COVID-19. Les premiers éléments de réponse transmis par la DIRECCTE IDF suite à la conférence téléphonique du 7 avril sont disponibles. Vous pouvez les consulter dans le compte-rendu via ce lien.

# Concertation entre les réseaux IAE et les services du ministère du travail pour mobiliser un fonds spécifique

Les réseaux IAE et les services de l'Etat travaille sur un cadre dérogatoire de mobilisation du Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) pour accompagner les structures et les aider à s'adapter aux circonstances exceptionnelles.

A ce stade, 3 axes de financement FDI exceptionnel sont envisagés :

- Compenser les surcoûts générés par le maintien d'activité en période de COVID
- Compenser la perte de chiffre d'affaires et/ou de pertes d'exploitation
- Mesures pour financer des moyens en lien avec la phase de sortie de crise et de redémarrage

Les modalités d'accès des SIAE à ce « FDI exceptionnel » sont en cours de définition.

Aménagement du calendrier de versement des aides aux postes SIAE sur marsavril, et maintien de l'obligation de déclaration des heures de travail de mars sur l'extranet ASP

Sur décision de la DGEFP, la régularisation des montants d'aides IAE perçues sur la base de 1/12 des ETP annuels conventionnés depuis le 1er janvier, par rapport au nombre d'heures de travail en insertion effectivement réalisées sur la période, est reportée au mois de mai prochain.

Pour obtenir le versement de l'aide aux postes IAE en avril, les SIAE doivent toutefois avoir saisi et déclaré les états de suivis mensuels sur l'extranet IAE de l'Agence de Services au Paiement jusqu'à mars.

La DIRECCTE IDF a produit une note d'information sur ce sujet via ce lien

Contact: Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE/Emploi/ESS steven.marchand@federationsolidarite-idf.org - Portable: 06.72.86.67.75

Santé des personnes durant le confinement

Le 8 avril, l'association « Accès aux Droits pour les Sans-Abris » a mis en place un numéro vert :

# 0800 94 66 90, ciblé sur une orientation médicalisée. Il est gratuit et ouvert 7j s/7, de 10h à 22h.

Organisé avec des médecins volontaires, cette ligne s'adresse aux personnes vivant dans la rue comme à celles qui vont à leur rencontre et les accompagnent - travailleurs sociaux, maraudeurs des associations ou grand public confronté à une personne souffrante dans la rue. Il s'agit de faciliter l'accès aux soins et de lutter contre la grande exclusion.

## Ouverture de la hotline "COVID-19" pour le projet Médecins Sans Frontières en Ile-de-France

Le télé-conseil est mise en place pour vous accompagner en répondant aux questions :

- Sur les mesures de confinement et d'hygiène (les procédures à mettre en œuvre, les recommandations d'hygiène et gestion d'isolement des cas suspects selon les protocoles de conseils établis et actualisés).
- Sur la prise en charge des patients (aide à l'évaluation de l'état de santé du patient, et en fonction des signes fonctionnels et des antécédents rapportés, propose et explique le suivi simple à mettre en œuvre, oriente vers les systèmes de télémédecine, les consultations en CMS ou PASS appropriée, ou conseille un transfert hospitalier via la régulation du SAMU ou encore en centre COVID-19).

Le télé-conseil est ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 18h.

N'hésitez pas à nous appeler et partager cette adresse email et notre numéro de téléphone avec vos collègues et partenaires :

## 07 85 05 37 64

## msff-covid-idf-teleconseil@paris.msf.org

Planning hebdomadaire de la Clinique mobile de Médecins sans frontières

• Lundi : Barbès

• Mardi : Porte de la Villette

Mercredi : Lieu déterminé en fonction des besoins

Jeudi : Les Grands Voisins

Vendredi : Carreau du Temple devant l'entrée rue Eugène Spüller

Pour votre information, le site « Psy for Med » met en lien le personnel qui fait actuellement face au coronavirus avec des psychologues bénévoles pour les rendez-vous gratuits, si besoin. (www.psyformed.com)

#### Informations sur le fonctionnement de la PASS-Avicenne

La PASS Avicenne organise un dépistage COVID pour les précaires avec éventuellement mise à l'abri.

Public concerné : patients SDF ou hébergés sans possibilités d'isolement afin de pouvoir les orienter vers les centres hébergement d'urgences COVID.

Les détails d'accès :

Subscribe	Past Issues		Translate ▼	RSS 🔊
-----------	-------------	--	-------------	-------

- Tous jeudis matin. de 9h08 à 12h08 (10 patients par matinée), plages de 20 mn.
- Rendez-vous téléphonique de 8h30 à 17h en passant par le numéro du standard 01 48 95 55 55 puis demander le poste 52783 (Pas de ligne directe malheureusement)
- Ils seront situés au bâtiment Mantout face à l'entrée principale.
- Les confirmations de rendez-vous peuvent être envoyées par mail (le système SMS est en panne)
- En principe, il y aura un bénévole qui accompagnera les patients à l'intérieur de l'hôpital (c'est en cours d'organisation)

### Fonctionnement des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

En cette période, de nombreuses PASS fonctionnent de manière dégradée et reportent certains rendez-vous. Trois PASS sont actuellement fermées (PASS de Lariboisière et Cochin à Paris et PASS de Gonesse dans le Val d'Oise). L'ARS a publié <u>sur son site</u> et actualise régulièrement un tableau concernant le fonctionnement des PASS (attention, certaines PASS n'y figurent pas n'ayant pas remonté les informations relatives à leur fonctionnement).

Nous observons des difficultés d'information des personnes sur les fonctionnements dégradés des PASS, notamment du fait qu'une part importante de la communication des PASS vers les personnes se fait par courrier et que de nombreuses structures de domiciliation sont fermées.

Nous vous invitons à informer les personnes habituellement suivies en PASS des conséquences possibles sur leur fonctionnement en cette période exceptionnelle et de contacter les PASS en amont des rendez-vous des personnes afin de s'assurer de leur maintien. Certaines PASS acceptent également de renouveler à distance les ordonnances afin d'éviter que les personnes se rendent dans les hôpitaux.

Pour les personnes ayant une couverture médicale, des médecins libéraux peuvent être consultés. La téléconsultation est remboursée à 100% du tarif sécurité sociale.

#### Guide Santé Plurielle « Ma santé en confinement »

En cette période de crise sanitaire, le réseau Santé Plurielle maintient sa mobilisation auprès des femmes en situation de précarité et des professionnel.les qui les accompagnent.

Pour faciliter les démarches relatives à la santé des femmes accueillies dans vos structures, Santé Plurielle propose <u>ce petit guide de ressources et initiatives solidaires</u> et gratuites en lle de France. Celui-ci est à mettre aussi bien dans les mains des résidentes que celles des professionnel.les.

Les thématiques sont diverses et recoupent les différents champs d'intervention du réseau : Santé mentale, physique, sexuelle, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour femmes et personnes LGBTQI.

Au vu de l'impact du confinement et de la maladie sur la santé mentale, un important volet est consacré à cette thématique et plusieurs initiatives gratuites recensées.

Le livret est à retrouver en PDF et ici : <a href="https://www.flipsnack.com/santeplurielle/ma-sant-en-confinement.html">https://www.flipsnack.com/santeplurielle/ma-sant-en-confinement.html</a>

Les services départementaux de Protection Maternelle Infantile (PMI)

se maintient mais de manière adaptée pour limiter le risque d'exposition au Covid-19 (protection et planification familiale).

La consigne est d'appeler avant de se déplacer afin de limiter les déplacements inutiles et les contacts entre les familles. Cela permet d'évaluer la nécessité d'un déplacement et si oui de donner un rendez-vous.

Retrouvez la liste des centres ouverts dans les départements ici

Les Réseaux de santé périnatale franciliens sont disponibles pour apporter un appui à la coordination de parcours de soins de femmes enceintes, femme en demande d'IVG ou couple mère enfant en sortie de maternité. Vous pouvez les solliciter pour l'orientation d'une femme vers un professionnel de santé libéral, une inscription en maternité, une demande d'accompagnement psychologique...

Pour les contacter : voir le flyer des réseaux perinataux en IDF via ce lien

Les sages-femmes libérales travaillent en lien étroit avec les maternités et la PMI. Elles peuvent être sollicitées pour :

- un suivi de grossesse,
- des séances de préparation à la naissance,
- le suivi de la mère et de l'enfant en sortie de maternité
- une IVG médicamenteuse (pour certaines)

Certains actes peuvent être proposés en téléconsultation, en particulier les séances de préparation à l'accouchement. Ces soins sont accessibles à toute femme ayant une assurance maladie (SS, CMU ou AME).

Le réseau régional SOLIPAM continue de fonctionner, composé de sages-femmes et assistantssociaux qui accompagnent les femmes enceintes et mères de nouveaux nés en grande précarité. Le réseau peut être contacté par les professionnels au : 01 48 24 16 28.

Les femmes peuvent appeler directement le numéro vert : 0801 801 081.

Une fiche navette, téléchargeable <u>sur le site</u>, peut être adressée au réseau par les professionnels. La permanence téléphonique est constante et une permanence physique est maintenue au réseau deux jours par semaine : les lundis et jeudis.

Une page dédiée au Covid 19 a également été créé, vous y trouverez des informations de veille institutionnelle, médicale, sociale et quelques éléments bibliographiques. Vous trouverez cette page, libre d'accès, en utilisant le lien suivant

Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales

La Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France et les associations partenaires franciliennes accompagnant les femmes victimes de violences s'alarment de la recrudescence des violences intrafamiliales pendant la période de confinement.

Le contexte de confinement peut générer des violences intrafamiliales qui impactent les femmes et les enfants, dans les logements privés mais aussi au sein des lieux d'hébergement (hôtels sociaux, hébergement en appartements diffus).

Subscribe	Past Issues		Translate ▼	RSS 🔊
-----------	-------------	--	-------------	-------

L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (SEII - DDCT), en partenariat avec le Collectif féministe contre le viol (CFCV) a mis en place des formations pour aider les professionnels à repérer, orienter et accompagner à distance les victimes de violences Vous trouverez des fiches réflexes en libre accès via cette plateforme: <a href="http://cfcv.asso.fr">http://cfcv.asso.fr</a>/connexion-confinement/

Mot de passe : 2020-onestla- Identifiant: connexion.pro

Le CFCV se tient par ailleurs à votre disposition, si vous avez besoin d'un soutien face à une situation: 0 800 05 95 95 - lundi au vendredi 10h-19h.

Pour toute question complémentaire, l'OPVF est à votre disposition : <a href="mailto:ddct-opvf@paris.fr">ddct-opvf@paris.fr</a>
Fiche ressource de la Ville de Paris, actualisée chaque semaine: <a href="mailto:paris.fr/prise-en-charge-#information-ecoute-orientation">paris.fr/prise-en-charge-#information-ecoute-orientation</a>

Un dispositif d'hébergement d'urgence est coordonné par l'Union Régionale Solidarité Femmes : <u>Dispositif Marie Curie</u>

Retrouvez les précédentes ressources via le lien suivant

## Maintien du lien social et accès à la culture et aux loisirs en période de confinement

Pour permettre aux personnes de vivre mieux la période de confinement, de s'aèrer l'esprit ou d'occuper son temps, la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France a créé <u>un</u> espace dans le dossier de ressources partagées dédié aux ressources visant à maintenir le lien social, accéder à la culture et aux loisirs ou encore apprendre le français en confinement. De nouvelles ressources y sont disponibles.

## Ressources pour activités Culture, sport, loisirs en confinement

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne pour des personnes de tous âges, isolées ou en famille.

Conditions : disposer de tablettes, ordinateurs ou smartphones et d'un accès à Internet. Certaines ressources peuvent également être imprimables et diffusables aux personnes en version papier.

Respirer en confinement : le kit culture du projet respiration : il s'agit de visites virtuelles de musée, de films gratuits, d'émissions de musiques, de jeux en lignes, d'outils éducatifs... Ces propositions ont été compilées par l'équipe du programme Respirations : Cultures du Cœur (et plus particulièrement celui de Gironde), Les Petits Débrouillards et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Ce document n'est pas exhaustif et sera régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à transmettre vos suggestions via <u>contact@respirations.org</u>!

Retrouver le kit culture du projet Respirations via ce lien.

RSS 🔊

**Autres ressources** : d'autres ressources en ligne sont disponibles, mises à disposition par des partenaires, associatifs ou institutionnels, mobilisés aux côtés des acteurs de la solidarité : Cette semaine

- <u>Kit d'activités n°3, Pour s'amuser en restant chez soi</u>, proposé par Chemins d'enfances
   Plus d'informations : Julie Dutertre Responsable des opérations,
   i.dutertre@cheminsdenfance.org :
- Un recensement des outils d'apprentissage du français à distance ;
- Un kit transculturel pour mieux aborder la période de confinement avec les enfants, mis en place par les équipes du Dr Marie Rose Moro;
- Les ressources numériques des bibliothèques, musées et lieux de patrimoine de la Ville de Paris;
- <u>La lettre de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris</u>: propositions dans les domaines de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant, du cinéma et autres lieu de création/diffusion culturelle;
- <u>Le kit "Ici Ensemble"</u> de Langues Plurielles et TV5 Monde avec des fiches pédagogiques pour les apprenants et accompagnants pour l'apprentissage du français niveau A1;
- Orchestra Lab: ateliers musique pour les 7-11 ans http://www.orchestralab.fr/
- Fonds d'Art Contemporain : créer une oeuvre d'art à la maison <a href="https://uneoeuvrealecole.wordpress.com/2020/03/25/une-oeuvre-a-la-maison/">https://uneoeuvrealecole.wordpress.com/2020/03/25/une-oeuvre-a-la-maison/</a>
- Réseau Môm'artre : activités à faire à la maison (théâtre d'ombre, lettres pour le personnel soignant, les personnes isolées,...)
  - https://drive.google.com/file/d/1nGo5KJUz7vZb40I12ZiBBINcSpMfP6Xe/view
- BDnF: création de BD (application gratuite à télécharger sur son ordinateur)
   https://bdnf.bnf.fr/index.html
- et bien d'autres .... n'hésitez pas à les retrouver sur notre dossier partagé!

### Besoin de matériel informatique, de jeux, jouets, livres et autres loisirs ?

Le programme Respirations, en partenariat avec Emmaüs et Emmaüs Connect, lance une initiative pour mettre à la disposition des familles hébergées du matériel informatique, des jeux, des jouets, livres et autres loisirs.

Nous invitons toutes les structures qui accueillent des enfants en famille à remplir <u>ce questionnaire</u> sur leurs besoins. Elle seront ensuite mises en lien avec des structures locales d'Emmaüs et les équipes d'Emmaüs Connect pour être approvisionnées en matériel.

## Aménagement des missions de Service Civique suite aux mesures de confinement

Suite aux mesures de confinement, l'Agence du Service Civique a fait part des aménagements rendus nécessaires pour l'accomplissement des missions de service civique. Durant la présente période de crise sanitaire, les contrats de Service Civique en cours sont maintenus. Cette mesure, sans changement, permet notamment aux volontaires de continuer à percevoir les différents versements financiers en application de ces contrats.

Il convient dans ce contexte de clarifier et consolider la situation juridique des jeunes et des organismes d'accueil. C'est l'objet de l'avenant-type aux contrats de Service Civique en cours, téléchargeable ici et proposé par l'Agence du Service Civique.

Si vous bénéficier de mission de service civique par l'intermédiaire de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, veuillez nous contacter pour les modalités d'aménagement : <a href="mailto:service.civique@federationsolidarite-idf.org">service.civique@federationsolidarite-idf.org</a>

Si vous bénéficier de service civique par l'intermédiaire de la Fédération au niveau national, veuillez les contacter : <a href="mailto:service.civique@federationsolidarite.org">service.civique@federationsolidarite.org</a>

Si vous recourrez à votre propre agrément, rapprochez vous de vos services gestionnaires en interne.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'article publié sur notre site à ce sujet via ce lien.

#### Contact:

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Copyright © 2020 Fédération des Acteurs de la Solidarité lle de France, All rights reserved.

### Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internets à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers. Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez modifier votre profil ou vous désinscrire mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !





Subscribe Past Issues RSS ⋒

